



Conseil scientifique de la filière équine

**Appel à projets de recherche et
développement Ifce, en collaboration
avec le fonds Eperon**

Thème

« Sport : santé et performance »

Année 2020

Date limite de remise des dossiers : 15 novembre 2019
Dépôt des projets exclusivement via la plateforme en ligne
<https://projects.ifce.fr>¹

¹ Cf annexe 1 pour plus d'informations

Sommaire

Préambule	3
1. Projets attendus, labellisation et financement	3
1.1. Type de projets attendus	3
1.2. Financements complémentaires	3
1.3. Montants disponibles	4
1.4. Règles de financements	4
1.5. Financement de bourses de doctorat.....	4
2. Actions et thèmes éligibles	4
2.1. Actions éligibles	4
2.2. Thèmes éligibles.....	5
3. Moyens techniques mobilisables.....	7
3.1. Plateaux techniques de l'Ifce	7
3.2. Moyens de VetAgroSup	7
4. Modalités de candidature et critères d'éligibilité	7
4.1. Eligibilité	8
4.2. Présentation du dossier	8
4.3. Critères scientifiques et enjeux pour la filière	8
4.4. Critères financiers.....	8
4.5. Respect du délai de remise des propositions de recherche	8
5. Modalités de réponse du conseil scientifique et conditions de financement	8
6. Obligations envers l'Ifce	9
Annexe 1 : Constitution du dossier et utilisation de la plateforme	10
Annexe 2 : Utilisation des plateaux techniques de l'Ifce	12
Annexe 3 : Mise à disposition des moyens du plateau de recherche clinique de VetAgroSup ...	14

Préambule

Dans un objectif d'améliorer la cohérence et l'efficacité des moyens dédiés à la recherche équine et à la valorisation des résultats de la recherche, l'Ifce et le fonds Eperon se sont associés pour se doter d'un conseil scientifique unique, porteur de plusieurs appels à projets pour 2020 :

- Un appel à projets de **recherche et développement** découpé en 5 sous-appels thématiques :
 - Cheval et société : Les mondes des équidés sous le prisme des sciences humaines et sociales
 - Sciences vétérinaires et zootechniques
 - **Sport : santé et performance (ce document)**
 - Infrastructures, matériels et outils
 - Produits et services fournis par les équidés : incluant médiation, lait, viande, traction ...
- ⇒ Tous les projets visant à **produire de nouveaux résultats/connaissances** doivent s'inscrire dans cet appel à projets, même s'ils contiennent également une partie transfert et valorisation.
- Un appel à projets de **valorisation et transfert** de résultats acquis, couvrant toutes les thématiques ci-dessus.
- ⇒ Seuls les projets visant exclusivement à valoriser des résultats existants sont à prévoir en réponse à cet appel à projets.

Les autres appels à projets sont disponibles sur la page du conseil scientifique : www.ifce.fr/ifce/appui-filiere/comites-appui-filiere/conseil-scientifique/

Ces appels à projets, distincts dans leur forme, seront étudiés simultanément en janvier 2020 et disposeront d'une enveloppe financière commune sans répartition préalable vers l'un ou l'autre des appels à projets.

1. Projets attendus, labellisation et financement

1.1. Type de projets attendus

Cet appel à projets vise à soutenir des **projets** :

- **de recherche et développement ;**
- **ayant pour objectif de produire des résultats applicables par la filière à court ou moyen terme ;**
- **répondant aux besoins exprimés de la filière équine.**

Chaque projet (1) sera expertisé, de manière confidentielle, par deux ou trois évaluateurs scientifiques anonymes extérieurs au projet, et (2) recevra une note d'intérêt de la part de chacun des représentants des filières au conseil scientifique.

- **Seuls les projets obtenant un avis favorable de la part des évaluateurs extérieurs et des représentants des filières peuvent être labellisés par le conseil scientifique.**
- **Seuls les projets labellisés peuvent faire l'objet d'un financement.**

1.2. Financements complémentaires

Si l'attribution des financements de l'Ifce et du Ministère chargé de l'agriculture est concomitante à la labellisation, **l'attribution d'une aide financière par le fonds Eperon nécessite la décision favorable de ce dernier** selon ses propres critères et sur la base de son propre formulaire. Si vous souhaitez demander un financement au fonds Eperon, **un dossier doit donc impérativement être envoyé** en plus de la présente demande au conseil scientifique.

Les projets de recherche et développement souhaitant faire une demande au fonds Eperon doivent être au préalable labellisés par le conseil scientifique de la filière équine. **L'attribution du financement reste néanmoins de l'unique ressort du comité d'engagement du fonds Eperon** selon ses propres critères.

Le comité d'engagement du fonds Eperon se réunit mensuellement. Les dossiers peuvent donc être envoyés en parallèle de la demande de labellisation ou suite à la labellisation du projet.

Le dossier spécifique au fonds Eperon est disponible sur le site internet : www.fondseperon.com

Pour plus d'informations, contactez : fondseperon@free.fr

Le choix de demander un financement complémentaire au fonds Eperon est laissé à la discrétion des porteurs de projets. Le cas échéant, la répartition de la demande financière entre les financeurs devra être équilibrée.

1.3. Montants disponibles

Pour l'année 2019, les crédits de soutien alloués par l'Ifce et le ministère chargé de l'agriculture pour l'ensemble des appels à projets se sont élevés à un total de plus de 1,2 million d'euros et ont permis de financer un total de 29 projets sur des durées allant de 1 à 4 ans maximum.

Le montant attribué par le fonds Eperon n'est pas prédéfini et est laissé à l'appréciation des comités de ces derniers sur la base des dossiers qui leur sont présentés.

1.4. Règles de financements

- Le financement ne couvre pas les frais de personnel permanent ou les CDD de plus de 6 mois pour les organismes publics ; pour les organismes non publics, la prise en charge de frais de personnels peut se faire sur la base de coûts réels de salaire ;
- Le projet, hors personnel permanent public, doit être auto- ou cofinancé à hauteur de 20 % minimum ;
- Le financement de chevaux expérimentaux (hors chevaux des plateaux techniques Ifce) ne pourra pas excéder 5 euros par jour et par animal (coût hors personnel permanent et hors investissement) ;
- Deux projets portant sur la même problématique ne peuvent être financés individuellement. Le cas échéant, il pourra être demandé un rapprochement entre équipes ;
- Pour les projets pluriannuels, le financement peut être obtenu pour tout ou partie du projet. Dans le second cas, le projet devra être redéposé à échéance du premier financement pour demander un financement complémentaire.

1.5. Financement de bourses de doctorat

Le financement par l'Ifce de demi-bourses de doctorat est envisageable en partenariat avec d'autres organismes (organismes de recherche, collectivités territoriales, fonds Eperon, ...) pour un montant de 15 400 € HT annuel.

Les demi-bourses sont acquises pour 36 mois à partir de septembre et la demande doit être faite selon le tableau ci-dessous :

Période	Septembre à décembre 2019	Année 2020	Année 2021	janvier à aout 2022
Montant € HT	5 133	15 400	15 400	10 267

Le financement des projets comprenant une demi-bourse de thèse sera validé pour toute la durée du projet, aucun complément ne pourra être obtenu par la suite. Les versements resteront néanmoins annuels.

2. Actions et thèmes éligibles

2.1. Actions éligibles

- Seules les actions de **recherche appliquée** pouvant donner lieu à la fois à des publications scientifiques et des documents vulgarisés à destination des utilisateurs finaux sont éligibles ;
- L'organisation de séminaires ou l'édition d'ouvrages n'est pas éligible ;
- Le développement d'outils de vulgarisation ou de méthodes de transfert doit être déposé à l'appel à projets de « Valorisation et transfert des résultats » ;
- La participation au développement d'objets connectés est éligible exclusivement dans ses aspects de recherche appliquée pouvant donner lieu à des publications.

2.2. Thèmes éligibles

Les thèmes éligibles des différents appels à projets correspondent aux attentes des acteurs des filières équinées exprimées :

- lors de l'enquête « besoin de la filière équine » réalisée en 2018 ([téléchargez la synthèse des résultats](#)) ;
- par les représentants des filières au conseil scientifique ;
- par les entraîneurs nationaux et référents des disciplines sportives équestres.

La performance étant multifactorielle, chacun des points ci-dessous contribue à son amélioration et doit être resitué dans le contexte multifactoriel de la performance.

Les projets pluridisciplinaires et/ou visant à mettre en cohérence les différents déterminants de la performance sont fortement souhaités et seront privilégiés.

Les projets traitant du bien-être animal doivent être en accord avec la [charte pour le bien-être équin](#) et le [guide pratique](#) associé, dont la rédaction a été coordonnée par la FNC. Ces projets devront s'appuyer sur les travaux déjà réalisés à ce sujet.

Pour 2020, les projets soumis doivent s'inscrire dans les thèmes suivants :

L'athlète cheval

- **Entraînement de l'athlète cheval et prévention des blessures**

L'entraînement de l'athlète cheval doit être réfléchi et adapté aux capacités de l'animal afin d'optimiser sa condition physique et mentale sans risque de blessure, de surentraînement ou d'altération du bien-être.

Tous les projets concernant l'entraînement et la prévention des blessures sont éligibles, toutefois, les professionnels auditionnés ont exprimé plus particulièrement les demandes suivantes :

- Préparation physique : pratiques et/ou dispositifs spécifiques (ostéopathie, contention souple, ...), assouplissement, musculation, ... ;
- Planification de l'entraînement : périodisation, indices de forme, phase de récupération, détection et prévention du surentraînement, ... ;
- Développement d'outils innovants pour optimiser l'entraînement et la préparation physique ... ;
- Méthodes d'apprentissage adaptées au développement cognitif des équidés ;
- Préparation du jeune cheval : adaptation des points ci-dessus à la physiologie des jeunes chevaux encore en croissance ; étude des conséquences d'un travail précoce sur la performance à l'âge adulte et la longévité de la carrière.
- Environnement et équipement du cheval athlète pour réduire les facteurs de risques associés : qualité des sols, adaptation du matériel, adéquation du cavalier ...

Tous les points ci-dessus doivent être traités dans un double objectif d'optimisation de la performance et de respect de la santé physique et mentale des animaux.

- **Déterminants du bien-être animal**

Demande phare de la société actuelle et élément indispensable de la santé et de la performance, le bien-être des chevaux au travail doit être objectivé et sa préservation doit être incluse de manière transversale dans tous les points évoqués dans cet appel à projets.

Tous les projets concernant la préservation du bien-être du cheval sont éligibles, toutefois, les professionnels auditionnés ont exprimé plus spécifiquement les demandes suivantes :

- Impacts du bien-être et du mal-être sur la performance ;
- Indicateurs de bien-être/mal-être à l'écurie, facteurs d'amélioration et impacts (organisationnels, économiques, apprentissage, longévité sportive...) ;
- Indicateurs de bien-être/mal-être au travail (monté, attelé, longé...), facteurs d'amélioration et impacts (organisationnels, économiques, apprentissage, longévité sportive ...) ;
- Impact du matériel (selles, bridons, protections...) et des infrastructures sur le bien-être et la performance.

L'athlète cavalier/jockey

• Une activité sportive/professionnelle à risque : entraînement et prévention des blessures

Le corps des cavaliers/jockeys est soumis à des contraintes spécifiques liées à leurs pratiques. Trop longtemps ignorés, ces aspects deviennent une priorité pour limiter les blessures, les accidents et les arrêts de travaux, voire les arrêts prématurés de carrière.

Tous les projets concernant la préservation de la santé des cavaliers/jockeys sont éligibles. Toutefois, les professionnels auditionnés ont exprimé plus particulièrement les demandes suivantes :

- Préparation physique et impact sur la performance : quelles méthodes pour quels résultats ? ; gestion du poids chez les jockeys ;
- Etudes épidémiologiques et moyens de prévention des blessures/pathologies spécifiques à la pratique ;
- Etude et amélioration des conditions de travail et de l'environnement de travail ;
- Ergonomie de l'équitation et sécurité : équipements de sécurité adaptés aux pratiques et au comportement des chevaux, ... ;
- Environnement et équipement du cavalier/jockey pour réduire les facteurs de risques associés : matériel d'équitation, barrières, obstacles ...)
- Impacts (positifs ou négatifs) d'une pratique modérée sur la santé des pratiquants, en particulier les jeunes ;

Tous les points ci-dessus doivent être étudiés dans l'objectif de réduire les blessures/accidents, à pied, à l'entraînement ou en compétition.

• Déterminants psychologiques de la performance et environnement de l'athlète

Trop longtemps ignorés, les déterminants psychologiques de la performance doivent être objectivés dans la pratique spécifique de l'équitation ou des courses. De plus, la performance moderne à très haut niveau n'est plus uniquement une question de performance du couple cavalier-cheval, mais une réussite globale due à une multitude de personnes impliquées dans la préparation quotidienne du couple cavalier-cheval.

Les professionnels auditionnés ont exprimé plus particulièrement les demandes suivantes :

- Les déterminants psychologiques de la performance : préparation mentale, confiance en soi, travail en équipe, gestion du stress, prise de décision, motivation, neuro tracker, ...
 - à l'entraînement
 - avant les grands événements
- L'équilibre de vie (sommeil, nutrition...) et l'environnement de l'athlète : impacts sur la condition physique et la performance
- La gestion des collectifs dans le champ de la haute performance, en particulier dans un contexte d'hyper spécialisation des intervenants ayant pour conséquence la multiplication des acteurs au sein des équipes d'encadrement : coordination des acteurs en vue d'une performance optimale, stratégies d'organisation et d'accompagnement, ...
- Les "écosystèmes sportifs" émergents permettant de répondre aux enjeux stratégiques, médiatiques, institutionnels ou de financement : identification, cartographie et spécification des compétences stratégiques et de modèles innovants permettant une réponse efficace à ces enjeux.

L'interaction cavalier-cheval

• L'équitation : optimiser l'interaction cavalier-cheval

L'équitation, seul sport impliquant un animal, représente un terrain d'étude particulièrement intéressant, qui peut s'inspirer des nombreuses avancées réalisées dans d'autres sports sollicitant, par exemple, l'équilibre et la stabilisation du corps, du regard...

Tous les projets concernant l'optimisation des pratiques équestres sont éligibles, toutefois, les professionnels auditionnés ont exprimé plus particulièrement les demandes suivantes :

- Influence du cavalier sur la locomotion du cheval et la performance : symétrie/asymétrie, position, fonctionnement, l'utilisation des aides ... et facteurs d'amélioration : proprioception, équilibre, ...
- Influence du matériel et de son utilisation sur la pratique et la performance (et le bien-être²) : selles, filets, enrênements, protections ...

² Ces aspects sont plus spécifiquement traités dans un autre point

- Equitation et bien-être animal : évaluation et adaptation des pratiques pour assurer le bien-être des équidés au travail ;
- Adéquation physique et psychique entre le cheval et le cavalier : rapport taille/poids, latéralisation, tempérament, sensibilité ... ; impact de la morphologie du cavalier sur la santé du cheval ; pratiques adaptées aux différents profils (psychologique, de personnalité...)
- Explicitation et transmission des savoirs.

3. Moyens techniques mobilisables

- Toute utilisation de moyens techniques cités ci-dessous fera l'objet d'un conventionnement préalable avec la structure concernée ;
- Les expérimentations devront être au préalable validées par le comité d'éthique dont dépend le plateau technique ;
- Une réunion sur chacun des sites sera organisée à l'automne. La présence de tous les demandeurs potentiels y est indispensable ;
- Tout surcoût engendré par l'expérimentation (stagiaires, matériel, analyses, transport...) sera pris en charge par l'unité dont dépend le responsable scientifique du projet.

3.1. Plateaux techniques de l'Ifce

Dans le cadre de son soutien aux activités de recherche les plateaux techniques de l'Ifce peuvent être utilisés pour des expérimentations dans le cadre de cet appel à projets :

1. Saumur (49), dédié à l'équitation et à la performance sportive : 270 chevaux de sport, cavaliers et simulateurs
2. Uzès (30), dédié à l'attelage, la traction et l'endurance : 20 chevaux d'instruction d'attelage

Pour plus de détails sur les plateaux techniques Ifce voir les descriptions et règles d'utilisation en annexe 2 ainsi que le site : www.ifce.fr/ifce/appui-filiere/plateaux-techniques.

Le coût d'utilisation des moyens disponible est à chiffrer avec le responsable du plateau technique concerné. Dans le cadre d'un projet de recherche labellisé par le Conseil Scientifique, l'accès et l'utilisation des plateaux techniques sont remisés à 100%.

Pour toute demande d'utilisation de moyens Ifce, il est indispensable de prendre contact, **AVANT LE DEPOT DU DOSSIER** avec le responsable du plateau technique correspondant :

- ✓ Ifce site de Saumur : Patrick Galloux - patrick.galloux@ifce.fr - 02 41 53 51 05 / 06 07 32 85 75
- ✓ Ifce site d'Uzès : Anne-Sophie Lauthier - anne_sophie.lauthier@ifce.fr - 04 66 22 99 33 ou Laurent Maly - laurent.maly@ifce.fr - 06 88 55 37 03

3.2. Moyens de VetAgroSup

VetAgroSup Lyon (69) dispose de 7 chevaux expérimentaux de type selle et d'infrastructures cliniques spécifiques (clinéquine) pouvant être mis à la disposition des chercheurs dans le cadre de cet appel à projets et/ou d'un partenariat avec les chercheurs/résidents de VetAgroSup (cf. annexe 3)

Une participation aux coûts de mise à disposition des chevaux de 10 € par jour et par cheval sera demandée pour tous les projets labellisés par conseil scientifique. *Attention seuls 5 € par jour et par animal peuvent être financés via cet appel à projets.*

Pour toute demande d'utilisation de ces animaux, il est indispensable de prendre contact, **AVANT LE DEPOT DU DOSSIER** avec Agnès Leblond : agnes.leblond@vetagro-sup.fr - 04 78 87 27 33

4. Modalités de candidature et critères d'éligibilité

- ⇒ **Remplir le formulaire sur la plateforme dédiée** <https://projects.ifce.fr> (cf annexe 1 pour plus de détails)
- ⇒ **Tout dossier ne remplissant pas l'ensemble des critères ci-dessous ne pourra pas être labellisé.**

4.1. Eligibilité

- Le projet doit s'inscrire dans un ou plusieurs des thèmes précisés ci-dessus ;
- L'un des porteurs, au minimum, doit faire partie d'un organisme scientifique et technique : organisme de recherche ou de développement, organisme d'enseignement supérieur et/ou de recherche, institut technique ;

4.2. Présentation du dossier

- **Précision suffisante du projet et de ses différentes actions** (état des connaissances, objectifs, matériel et méthodes en particulier) afin de permettre une évaluation scientifique par les experts désignés par le conseil scientifique ;
- **Qualité du résumé non technique.** Ce résumé est le seul document transmis aux représentants socioprofessionnels du conseil scientifique pour avis sur la pertinence de la recherche, il doit donc être **complet, vulgarisé, présenter les applications et perspectives et pouvoir être lu indépendamment du reste du projet.**
- Pour les programmes pluriannuels, justification du fonctionnement des différentes actions de recherche dans l'échéancier global.

4.3. Critères scientifiques et enjeux pour la filière

- Enjeux pour la filière en matière de développement économique, d'innovation ou d'attractivité des territoires ruraux ;
- Publications antérieures sur le sujet ;
- Compétences des équipes, notamment leur connaissance des travaux existants sur le sujet ;
- Qualité scientifique du projet : question de recherche, méthodologie, nature des résultats attendus ;
- Publications prévues dans le cadre du projet et échéancier : préciser si certains résultats sont susceptibles de rester confidentiels et de ne pas donner lieu à publication ;
- Les partenariats entre équipes de recherche, entreprises et socioprofessionnels, les collaborations internationales (européennes en particulier) et la pluridisciplinarité seront appréciés. *Le conseil scientifique accepte de recevoir des projets collaboratifs en anglais, sous réserve qu'il y ait au minimum une équipe française en position principale dans le consortium. Les partenariats avec les organismes professionnels seront particulièrement appréciés.*

4.4. Critères financiers

- Précision de la fiche financière ; tous les onglets et tous les tableaux du document doivent être complétés.
- Adéquation entre le projet, les moyens mobilisés et le financement demandé ;
- Respect de l'échéancier pour les projets pluriannuels ;
- Les projets faisant l'objet de cofinancements extérieurs seront, à intérêt scientifique égal, prioritaires.

4.5. Respect du délai de remise des propositions de recherche

5. Modalités de réponse du conseil scientifique et conditions de financement

La décision du conseil scientifique sera adressée au porteur du projet, uniquement par courrier électronique.

- 1) **Le financement du projet peut être soumis à conditions** : mise en collaboration avec une ou plusieurs équipes, modification d'effectifs expérimentaux, ...
- 2) Tout projet financé fera l'objet d'une **convention** entre l'organisme de recherche et l'Ifce, préalable à la mise en paiement. La propriété intellectuelle des résultats sera partagée entre l'Ifce et l'organisme financé au prorata des apports respectifs.
- 3) Tout projet accepté devra faire l'objet d'un **compte rendu d'activité** annuel à partir de juin 2020 et

jusqu'à la fin du projet.

La remise d'un compte rendu d'activité non conforme à la proposition initiale sans justificatifs peut donner lieu à une demande de compte rendu complémentaire, à une suspension de financement ultérieur ou à une demande de remboursement.

- 4) Pour tout projet dont le montant accordé est supérieur à 10 000 € HT, le financement sera attribué selon le tableau ci-dessous :

Durée de financement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
1 an	70% du montant total accordé	30% du montant total accordé		
2 ans	70 % du montant accordé pour l'année 1	70 % du montant accordé pour l'année 2	Solde <i>Sous réserve de compte rendu conforme</i>	
3 ou 4 ans	100 % du montant accordé pour année 1	100% montant accordé année 2	100% du montant accordé pour l'année 3 <i>Sous réserve de compte rendu conforme</i>	100% du montant accordé pour l'année 4 <i>Sous réserve de compte rendu conforme</i>

Le solde pourra être réduit si les délais de remise du compte rendu ne sont pas respectés.

6. Obligations envers l'Ifce

- 5) Tous les résultats publiables devront faire l'objet d'une valorisation sous forme d'articles primaires et/ou d'une participation à un congrès.
- 6) Si l'information apparaît utile pour les professionnels, **le porteur de projet s'engage à rédiger des articles, posters, fiches de vulgarisation en français.**
- 7) Sur chaque article, poster..., mention devra être faite du financement par l'Ifce et de l'éventuelle utilisation de moyens de l'Ifce.
- 8) Une copie de tous les articles, revues scientifiques ou de vulgarisation devront être adressées au secrétariat du conseil scientifique.

Etienne Verrier
Président du conseil scientifique de la filière équine

Annexe 1 : Constitution du dossier et utilisation de la plateforme

A. Remplir le formulaire en ligne : <https://projects.ifce.fr> (cf page suivante pour plus d'information sur l'utilisation de la plateforme)

1. Description du projet global et des actions

Un projet peut être constitué d'une ou plusieurs actions (3 au maximum) → bien détailler chaque action.
Les projets peuvent être pluriannuels (maximum 4 ans) → bien détailler le calendrier pour chaque année.

Attention : certaines questions conditionnent l'apparition d'autres questions. Pour cet appel à projets cochez « projet de recherche » sur le premier écran afin d'obtenir le bon formulaire.

2. Résumé NON TECHNIQUE

Ce résumé est le seul document transmis aux représentants des filières au conseil scientifique pour avis sur la pertinence de la recherche.

Il doit donc être complet, vulgarisé, présenter les applications et perspectives et pouvoir être lu indépendamment du reste du projet.

3. Description financière

*Tout projet présentant des fiches financières incomplètes ou des bilans non équilibrés sera refusé.
Pour obtenir une aide contactez marion.cressent@ifce.fr **AVANT de déposer votre dossier**. Vérifiez les calculs automatiques qui peuvent être faussés par l'ajout/suppression de lignes dans les onglets précédents.
Merci de bien lire la notice AVANT de commencer à remplir la fiche.*

- Remplir le document Excel téléchargeable sur le site ou via le lien ci-après : [FICHE](#)
 - Remplir une fiche financière par action décrite détaillant :
 - les différentes dépenses de l'action pour chacune des années;
 - les prévisions de financement pour chacune des années ;

NB : Pour chaque onglet le total des dépenses éligibles doit être égal au total des financements.

- Remplir une fiche financière récapitulative pour le projet (somme des fiches précédentes, onglet vert)

NB : Le total des dépenses éligibles doit être égal au total des financements

- Récapituler la demande de financement dans le formulaire en ligne à partir du document Excel et y télécharger le document Excel dûment complété.

B. Si le projet fait appel à des collaborations externes et/ou des cofinanceurs

- Fournir une attestation des personnes/organismes concernés. Les mails sont recevables.

C. Si la demande inclut une demande de demi-bourse de thèse

- Remplir la partie correspondante du formulaire ;

D. Si la demande inclut l'utilisation de moyens expérimentaux

- Remplir la partie correspondante du formulaire ;
- Prendre contact avec le responsable du site concerné et fournir un accord de principe de ce dernier.

E. Délai

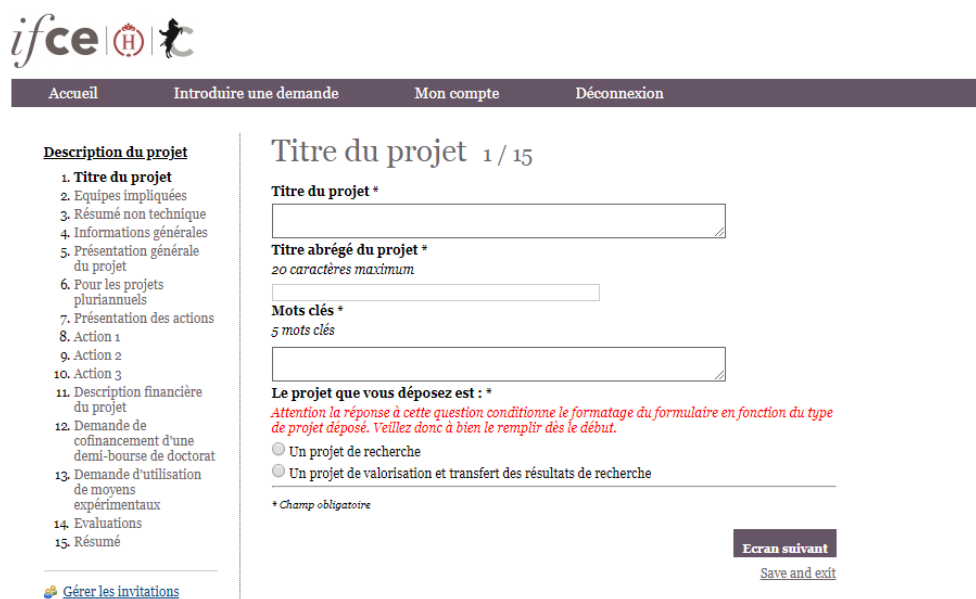
Le dossier est à compléter en ligne sur la plateforme <https://projects.ifce.fr> impérativement pour le 15 novembre 2019. La plateforme se fermera le 15 novembre à minuit. Un accusé de réception automatique vous sera envoyé dès réception du dossier.

Conseils d'utilisation de la plateforme en ligne

La plateforme de dépôt des projets est accessible via ce lien : <https://projects.ifce.fr>.

Pour toute question, contactez marion.cressent@ifce.fr

1. A partir de la page d'accueil cliquez sur « introduire une demande » puis créez-vous un compte (ou identifiez-vous avec votre compte) ;
2. Une fois connecté, sélectionnez le formulaire intitulé « Appels à projets du conseil scientifique de la filière équine », cliquez sur « introduire une demande » ; (si vous avez déjà commencé à rédiger un projet vous pouvez choisir de reprendre cette demande ou d'en créer une nouvelle) ;
3. Quand vous créez une nouvelle demande, vous arrivez sur le premier écran du formulaire à remplir :



- La colonne de gauche présente la liste des écrans à remplir, la plupart des questions sont obligatoires ;
- Vous pouvez naviguer d'un écran à l'autre en cliquant dans la colonne de gauche ou en cliquant sur « écran suivant ». *Il n'est pas indispensable d'avoir rempli tous les champs obligatoires pour passer d'un écran à l'autre, cela l'est uniquement pour soumettre le projet.*
- Votre projet est sauvegardé automatiquement à chaque modification et vous pouvez à tout moment sauvegarder et quitter pour y revenir plus tard. *Vous pouvez remplir le formulaire en plusieurs fois et retravailler votre projet tant que vous le souhaitez tant que vous ne cliquez pas sur « valider et envoyer » dans l'écran résumé ;*
- **Les réponses à certaines questions conditionnent l'affichage des questions/écrans suivants.** Par exemple, vous ne pourrez décrire les actions 2 ou 3 que si vous avez déclaré ces actions dans la partie 7.

4. **Vous souhaitez inviter des collègues à remplir le formulaire avec vous ?** Cliquez sur « Gérer les invitations » en bas de la colonne de gauche puis invitez qui vous voulez.

5. Pour **soumettre définitivement votre projet**, rendez-vous sur l'écran « résumé » et vérifiez que tous les champs obligatoires ont été remplis. Si ce n'est pas le cas, cliquez sur les zones en rouge pour y retourner. Une fois que le résumé ne montre plus d'erreurs cliquez sur « valider et envoyer ». **Attention, une fois validé, il n'est plus possible de modifier votre projet.**

Une liste en format « Word » des questions du formulaire est téléchargeable sur la plateforme. Attention certaines parties du formulaire s'affichent en fonction des réponses précédentes, toutes les questions ne sont donc pas à remplir pour tous les projets.

Pour obtenir une aide contactez Marion Cressent (06 27 70 51 19 – marion.cressent@ifce.fr).

Annexe 2 : Utilisation des plateaux techniques de l'Ifce

Pour plus d'information sur les plateaux techniques : www.ifce.fr/ifce/appui-filiere/plateaux-techniques

Le site de Saumur, dédié à l'équitation et à la performance sportive

Ce site accueille le Cadre noir, la formation professionnelle supérieure en équitation et les pôles France de CCE et de voltige. Il est support chaque année d'une dizaine de protocoles de recherche ou d'innovation technologique.

Moyens humains et chevaux :

- 35 écuyers, 3 ingénieurs ou chercheurs spécialisés dans l'analyse du mouvement, la physiologie de l'entraînement et la santé du cavalier et 3 vétérinaires spécialisés en médecine sportive.
- 270 chevaux de présentation, de formation ou de sport ; c'est le seul site en France mettant à disposition de la recherche un panel de chevaux de sport à l'entraînement aussi important et diversifié.

Infrastructures

- 7 manèges, 8 carrières, des pistes de galop et de trotting, deux terrains d'extérieur... ;
- Trois simulateurs équestres interactifs et des moyens de mesure dédiés au cheval et au cavalier (accéléromètres, centrales inertielles, tensiomètres, système vidéo 3D...), un tapis roulant à grande vitesse ;
- Une clinique vétérinaire ;
- Une médiathèque spécifique aux arts et sports équestres ainsi qu'aux fonds patrimoniaux du Cadre noir et des Haras nationaux.
- Des salles de cours et un amphithéâtre ;

Une cafétéria ouverte le midi mais pas d'hébergement sur place.

Le site d'Uzès, dédié à l'attelage, la traction et l'endurance

Ce site est consacré à l'enseignement professionnel en attelage et travail à pied, et accueille des manifestations sportives. Il est support d'expérimentations sur l'attelage, la traction et l'endurance.

Moyens humains et animaux :

- 30 personnes dont 5 ingénieurs et 8 formateurs, dont 1 spécialisé traction animale ;
- 20 chevaux d'instruction de l'attelage (4 de type sport, 4 de race Camargue et 10 de type trait) ;

Infrastructures

- Du matériel de mesure des efforts de traction (traineau, dynamomètre, cardio-fréquencemètres)
- 2 écuries totalisant 80 boxes, 8 stabulations, 6 paddocks et 5 ha de prairies pâturées ;
- 1 manège, 3 carrières dont une paysagée, 1 piste d'attelage ;
- 3 bâtiments abritant des bureaux, une médiathèque, 2 salles de cours, des locaux d'accueil et de détente ;
- 1 gîte ;
- 1 atelier de sellerie, 2 remises à voitures hippomobiles dont une disposant d'un espace sécurisé.

La décision sur la faisabilité de la réalisation des protocoles est laissée à l'entière appréciation du directeur de site sur proposition du responsable du plateau technique.

En cas de refus, le projet pourra tout de même être labellisé et éventuellement financé, sous réserve de trouver un autre site où réaliser le protocole

Règles de fonctionnement des plateaux techniques Ifce

L'objectif de ces règles est d'optimiser l'organisation des sites et de valoriser équitablement les travaux réalisés entre les collaborateurs.

1) Conception du protocole

- Le scientifique doit **avertir le responsable du site** de son souhait d'utiliser le plateau technique **le plus tôt possible**, puis participer à la réunion prévue en automne. Il doit ensuite adresser le protocole détaillé au responsable du site, au moins **2 mois avant** le démarrage prévu de l'expérimentation.
- Le protocole doit avoir été préalablement accepté dans son principe par le conseil scientifique. A l'issue du conseil scientifique, une planification générale des protocoles de chaque site ainsi que des personnels, des animaux et des moyens d'hébergement (locaux et parcelles) impliqués sera réalisée par le responsable du site en accord avec chaque scientifique concerné.

2) Moyens respectifs

- L'Ifce fournit les chevaux et les structures d'accueil.
- Le scientifique prend en charge le suivi du protocole, toutes les analyses de laboratoire, le traitement des données et la valorisation des résultats.

3) Réalisation proprement dite

- Le scientifique doit se rendre sur place aussi souvent que nécessaire et notamment lors du démarrage, pour encadrer le personnel et les stagiaires éventuels.
- Si l'expérimentation nécessite du matériel délivré par les responsables du projet, celui-ci devra être livré au moins 8 jours avant le démarrage prévu de l'expérimentation.
- A l'issue de l'expérimentation, une copie des fiches de données brutes et des fichiers informatiques correspondants doit être conservée par le directeur du site.
- Le scientifique s'engage à fournir l'ensemble des données brutes complémentaires au protocole au fur et à mesure de leur production (dosages...).
- L'analyse des résultats sera réalisée par le scientifique.
- Tout surcoût engendré par l'expérimentation sera facturé à l'unité dont dépend le responsable scientifique.

4) Valorisation

- Sur chaque article, poster..., mention devra être faite du partenariat et de la réalisation sur l'un des plateaux techniques de l'Ifce.
- Une copie de tous les articles, revues scientifiques ou de vulgarisation, rapports d'étudiants... devront être adressées au site.

5) Stagiaires

Si un ou plusieurs stagiaires sont impliqués, le scientifique extérieur a en charge de trouver et de financer les stagiaires. Il sera désigné comme maître de stage. Ce dernier sera explicitement notifié dans la convention de stage.

- Le cas échéant, le site peut assurer le logement des stagiaires dans la limite de ses disponibilités.
- Le maître de stage est responsable de l'encadrement du stagiaire et de la rédaction du rapport.
- Une copie du rapport de stage devra être adressée au responsable de site.

Annexe 3 : Mise à disposition des moyens du plateau de recherche clinique de VetAgroSup

Plateau de recherche clinique mobilisable :

clinequine (<http://www.vetagro-sup.fr/clinique-veterinaire/pole-equin/lequipe>)

L'objectif de ces règles est d'optimiser l'organisation du plateau de recherche clinique et de valoriser équitablement les travaux réalisés entre les collaborateurs.

Conditions d'utilisation

Seuls seront acceptables les programmes :

- **Labellisés par le CS de l'IFCE ;**
- **Agréés par le comité d'éthique de VetAgroSup**

La décision de la faisabilité du protocole sur site est laissée à l'entière appréciation des responsables du plateau de recherche clinique de VetAgroSup.

1) Conception du protocole

- Le scientifique doit avertir le plateau de recherche clinique de son souhait de réaliser une expérimentation le plus tôt possible, puis participer à la réunion prévue en automne (contact : Agnès Leblond : agnes.leblond@vetagro-sup.fr).
- Le protocole doit être accepté dans son principe par le conseil scientifique de l'IFCE. A l'issue du conseil scientifique, une planification générale des protocoles du plateau de recherche clinique impliqués sera réalisée en accord avec chaque scientifique concerné ;
- Le scientifique doit ensuite adresser le protocole détaillé au responsable du plateau technique, au moins 2 mois avant le démarrage prévu de l'expérimentation.

2) Réalisation des protocoles

- Une convention bi ou tri-partite sera préalablement signée pour préciser les conditions de mise en œuvre des protocoles, les moyens respectifs mis à disposition, les conditions financières, d'analyse des résultats et de valorisation.
- VetAgroSup peut mettre à disposition des chevaux, des infrastructures de la clinique, des jeunes chercheurs (résidents) ou étudiants (internes) dans la limite des possibilités.
- Le scientifique doit se rendre sur place aussi souvent que nécessaire et notamment lors du démarrage, pour encadrer le personnel et les stagiaires éventuels.
- Si l'expérimentation nécessite du matériel délivré par les responsables du projet, celui-ci devra être livré au moins 8 jours avant le démarrage prévu de l'expérimentation.
- A l'issue de l'expérimentation, une copie des fiches de données brutes et des fichiers informatiques correspondants doit être conservée sur le site de VetAgroSup.
- Le scientifique s'engage à fournir l'ensemble des données brutes complémentaires au protocole au fur et à mesure de leur production (dosages...).
- Tout surcoût engendré par l'expérimentation sera facturé à l'organisme dont dépend le responsable scientifique.
- VetAgroSup se réserve le droit de mettre fin à tout protocole s'il juge que la santé, le bien-être ou la performance d'un cheval s'en trouvent altérés.

3) Valorisation

- Les modalités spécifiques à la valorisation seront précisées dans la convention
- Sur chaque article, poster..., mention devra être faite du partenariat et de la réalisation à VetAgroSup.
- Une copie de tous les articles, revues scientifiques ou de vulgarisation, rapports d'étudiants... produits dans le cadre de l'étude devront être adressées à VetAgroSup.